



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC  
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

## AVIS PUBLIC DE RETRAIT DE RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné :

Que le conseil municipal a retiré, par résolution, lors de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> novembre 2016, le règlement suivant :

**Second projet de règlement numéro 11240-2016, modifiant le règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, dans le but d'apporter diverses corrections d'ordre général visant, entre autres, à clarifier, préciser, modifier ou supprimer certaines dispositions actuelles, ou introduire de nouvelles dispositions ou tout autre objet visant à faciliter la compréhension et l'application du règlement relatif au zonage, ainsi qu'à modifier les normes pour un projet intégré d'habitation et la grille des spécifications pour la zone 53-H**

Pour toute information supplémentaire, vous pouvez communiquer avec le directeur général et greffier de la municipalité.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 8<sup>e</sup> jour de novembre 2016.

Jacques Arsenault  
Greffier